



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Justine

QUE

Suite à une demande de dérogation mineure déposée par David Cayouette, le conseil municipal de Sainte-Justine statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2025 à 19 h 30 à la Mairie de Sainte-Justine :

NATURE ET EFFET :

La nature de la présente demande de dérogation mineure concerne une demande de permis de garage résidentiel dont l'implantation ne respecte pas la marge minimale avant du règlement de zonage #76-07. Une demande de dérogation mineure est déposée pour la délivrance du permis de construction.

EFFET DE LA DEMANDE :

La présente demande a pour effet de rendre réputé conforme la position d'un garage projeté situé sur un terrain d'angle (adjacent sur 3 côtés à des voies publiques), à une distance inférieure des lignes de rue Gatién-Lapointe et Fournier par rapport à la marge de recul avant minimum exigé de l'article 9.1 du règlement #76-07. Le garage pourra ainsi être implanté à une distance de 3.5 mètres des 2 rues, résultant d'un écart de 5.5 mètres de la marge minimale de 9 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Matricule : 1641-61-9744
Lot # 6 451 170
101, rue Fournier
Zone 13-H (PU)

FAIT À SAINTE-JUSTINE, CE 21 OCTOBRE 2025

Frédéric Giguère

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon sergent d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité, entre 9 h et 16 h 30 le 21^e jour du mois d'octobre 2025 conformément au Règlement numéro 239-25 sur les modalités de publication des avis publics.

Frédéric Giguère

Directeur général et greffier-trésorier



SAINTE-JUSTINE